

VOUS AVEZ ÉTÉ VICITIME DE LA TEMPETE CIARA DE CES 9 & 10 FEVRIER QUE FAIRE ?

Tournai, le 10 février 2020

Vous avez été touché par la tempête Ciara, voici comment réagir.

1. Déclarer nous le sinistre au plus vite.

2. Faire des photos :
 - a. Si possible durant les évènements
 - b. Quand l'eau s'est retirée
 - c. Des différents biens endommagés (matériels, biens,....)

3. Garder les biens endommagés.

4. Faire une liste des différents biens endommagés avec une estimation de leur valeur.

5. Rassembler un maximum de preuves : facture, photos avant sinistre

Toute l'équipe de Tournai Assurances

 **0800 82 078**

info@tournaiassurances.be